



VILLE de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

le 26 septembre

le Conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	22
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mme Marie-Béatrice MATHIEU, - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BENZA-RAIEVSKI, Laurence BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Agnès ROLIN (pouvoir à Marie-France CARRE), Madame Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Madame Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Dominique BONNET), Madame Catherine FAVAND (pouvoir à Christine CARBONE) - Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Monsieur Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Stéphane MOUNIER (pouvoir à Alain MAFFET).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

OBJET :

**Dénomination d'une
nouvelle voirie privée
-
Allée des Vignes**

CCertifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture

le : **04 OCT. 2023**

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr

le : **10 OCT. 2023**

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'aménagement du lotissement Le Clos des Vignes a été autorisé le 7 février 2023.

Ce lotissement est réalisé dans le prolongement d'une impasse existante qui borde la route des Rieux.

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer cette voirie et d'attribuer un numéro à chaque propriété qui la borde.

Après avis du lotisseur et de la commission d'urbanisme, il est proposé de dénommer cette voirie comme suit :

Allée des Vignes



20230140

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve la dénomination de cette voie et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Plan



LOTISSEMENT " Le Clos des Vignes "
- 12 lots -

Esquisse de division du lotissement



ÉCHELLE 1/1000

Août 2023

